



LISTRAC-MÉDOC

DÉLIBÉRATION 20

MODIFICATION STATUTAIRE ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SIAEPA DE CASTELNAU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 19
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/10/2022

DEL 2022_35

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUCHEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme GUINANT, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme DARVES à M. MOREL, Mme FAYOLLE-LUSSAC à M. WILLIOT, M. ICART à Mme TEIXEIRA, Mme MENGUE à M. LACOUME

Absent(e)(s) : M. LOUBANEY, Mme REYSSIE

Secrétaire de séance : M. LACOUME

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2022_35

PRÉSENTÉE PAR Mme AURÉLIE TEIXEIRA

Lors de sa réunion du 6 juillet 2022, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Castelnau-de-Médoc a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SIAEPA nous a notifié les délibération présent par les membres du syndicat et les statuts modifiés de ce dernier.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de trois mois à compter de cette notification. L'absence de réponse dans ce délai emportant accord tacite.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier de M. le Sous-Préfet en date 14 juin 2021;

Vu la délibération n° D2022 06072022-8 du 6 juillet 2022 du SIAEPA de Castelnau-de-Médoc portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Castelnau-de-Médoc ;

Vu la délibération n° D2022 06072022-9 du 6 juillet 2022 du SIAEPA de Castelnau-de-Médoc portant transfert du siège social du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Castelnau-de-Médoc ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Adopte** les statuts modifiés du SIAEPA de Castelnau-de-Médoc tels qu'annexés à la présente délibération.

ADOPTÉ

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Aurélie TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOX

ID : 033-213302482-20221028-DELIB_2022_36-DE



DÉLIBÉRATION 2022_36

**APPROBATION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE BARBAT**
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 19
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/10/2022

DEL 2022_36

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme GUINANT, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme DARVES à M. MOREL, Mme FAYOLLE-LUSSAC à M. WILLIOT, M. ICART à Mme TEIXEIRA, Mme MENGUE à M. LACOUME

Absent(e)(s) : M. LOUBANEY, Mme REYSSIE

Secrétaire de séance : M. LACOUME

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**DÉLIBÉRATION 2022_36
PRÉSENTÉE PAR M. Jean-Luc CHAZEAU**

Monsieur CHAZEAU, le rapporteur, explique qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux électriques sur la route de Barbat.

Monsieur CHAZEAU informe le Conseil que compte-tenu de l'adhésion de la commune au SIEM, une étude technique préalable doit être menée. Celle-ci est obligatoire et payante. Elle permet de fixer le coût définitif de l'opération ainsi que la contribution de la commune.

Le montant estimé par ENEDIS pour sa partie est de 140 000 € HT soit 49 000 € HT (35% du total de l'opération) à la charge de la commune de Listrac-Médoc.

Si la commune donne suite aux travaux, son coût est intégré dans le coût des travaux. Si la commune ne donne pas suite pour tout ou partie des travaux, elle devra prendre en charge le coût de cette étude.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le principe de l'opération.
- **Autorise** le lancement de l'étude technique
- **Accepte** d'en supporter le coût si le Conseil décide de ne pas autoriser tout ou partie de l'opération

ADOPTÉ

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

**Le Maire
Aurélie TEIXEIRA**


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOX

DÉLIBÉRATION 2022_37
ID : 033-213302482-20221028-DELIB_2022_37-DE

LISTRAC-MÉDOC

DEMANDE DE SUBVENTION – FOND DE CONCOURS DE LA CDC MÉDULLIENNE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 19
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/10/2022

DEL 2022_37

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUCHEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme GUINANT, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme DARVES à M. MOREL, Mme FAYOLLE-LUSSAC à M. WILLIOT, M. ICART à Mme TEIXEIRA, Mme MENGUE à M. LACOUME

Absent(e)(s) : M. LOUBANEY, Mme REYSSIE

Secrétaire de séance : M. LACOUME

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2022_37
PRÉSENTÉE PAR M. Pascal MOREL

La commune de Listrac-Médoc souhaite sécuriser l'entrée du hameau de Donissan.

La commune sollicite le fond de concours de la communauté de communes Médullienne au titre de l'année 2022 afin de l'épauler dans ce projet de sécurisation.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement de la communauté de communes Médullienne sur les fonds de concours octroyés aux communes de l'EPCI,

Considérant le plan de financement est défini ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT HT			
DEPENSES		RECETTES	
Sécurisation de l'entrée du hameau de Donissan	87 575,65 €	Communauté de Communes	10 000 €
		Autofinancement	77 575,65 €
TOTAL	87 575,65 €	TOTAL	87 575,65 €

Après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame le Maire à demander cette subvention et signer tous les documents qui s'y réfèrent.

ADOPTÉ

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Aurélie TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOX

ID : 033-213302482-20221028-DELIB_2022_38-DE



DÉLIBÉRATION

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE CASTELNAU – SECTEUR DE BARBAT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 19
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/10/2022

DEL 2022_38

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme GUINANT, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme DARVES à M. MOREL, Mme FAYOLLE-LUSSAC à M. WILLIOT, M. ICART à Mme TEIXEIRA, Mme MENGUE à M. LACOUME

Absent(e)(s) : M. LOUBANEY, Mme REYSSIE

Secrétaire de séance : M. LACOUME

MARCHÉS PUBLICS

DÉLIBÉRATION 2022_38
PRÉSENTÉE PAR M. Jean-Luc CHAZEAU

Le Conseil Municipal

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2022 pour le marché de travaux d'enfouissement des réseaux route de Castelnau pour lequel deux entreprises ont remis une offre :

- Entreprise LACIS
- Entreprise CDR LACROIX

Considérant le compte rendu de la commission d'appel d'offres, réunie le 13 octobre 2022, qui, après analyse des offres selon les critères d'attribution (moyens humains et matériels mis en œuvre, méthodologie employée, sécurité sur le site et prix), a établi le classement suivant :

- 1^{er} CDR LACROIX
- 2^{ème} LACIS

L'offre de ces deux entreprises est conforme au DCE et est techniquement recevable.

L'offre de l'entreprise CDR LACROIX ressort comme étant la mieux-disante pour un prix total de 142 516,10 € HT soit 171 019,32 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De confier** le marché à l'entreprise CDR LACROIX pour un prix total de 142 516,10 € HT soit 171 019,32 € TTC.
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire

Aurélie TEIXEIRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOX

ID : 033-213302482-20221028-DELIB_2022_39-DE



DÉLIBÉRATION 2022_39

ADOPTION DE LA MOTION DE SOUTIEN DES PROPOSITIONS QUE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE FAIT A L'EXECUTIF

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 19
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/10/2022

DEL 2022_39

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme ARDOUIN à Mme GUINANT, M. BAUDOUX à M. CHAZEAU, Mme DARVES à M. MOREL, Mme FAYOLLE-LUSSAC à M. WILLIOT, M. ICART à Mme TEIXEIRA, Mme MENGUE à M. LACOUME

Absent(e)(s) : M. LOUBANEY, Mme REYSSIE

Secrétaire de séance : M. LACOUME

MOTION

DÉLIBÉRATION 2022_39
PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA**Le Conseil Municipal**

Considérant la lecture qui vient de lui être faite (voir courrier en annexe)

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** la motion qui vient de lui être proposée concernant la préoccupation des élus ;
- **Exprime** sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien de son offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population ;
- **Soutient** les positions que l'Association des Maires de France propose à l'Exécutif
- **Soutient** les propositions faites à la Première Ministre concernant la crise énergétique

ADOPTÉ

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA